



Bâle, le 14 janvier 2010

## Vaccination contre la langue bleue : Obligation et dérogations **On se rapproche de la facultativité**

**Les bovins et les ovins devront de nouveau être vaccinés contre la maladie de langue bleue en 2010. C'est ce que l'OVF a fait savoir aujourd'hui. Des dérogations à l'obligation de vacciner seront cependant possibles. Bio Suisse et l'Association des petits paysans ne sont que moyennement satisfaites de cette décision, car la facultativité reste leur but suprême.**

La nouvelle réglementation laisse tout de même déjà plus de marge de manœuvre aux éleveurs critiques à l'égard de la vaccination et à ceux qui ont fait de mauvaises expériences dans ce domaine.

La décision de l'Office vétérinaire fédéral (OVF) est aussi positive dans le sens que les éleveurs qui sont critiques à l'égard de la vaccination ne sont plus criminalisés. La complexité bureaucratique prévue pour l'octroi des dérogations est cependant décevante à l'heure où tous nos voisins sauf la France ont déjà décidé de rendre cette vaccination facultative. La facultativité aurait donc été une décision plus cohérente et plus logique aussi pour la Suisse.

Bio Suisse et l'Association des petits paysans continueront donc de s'engager pour que cette vaccination soit facultative à partir de 2011. Pour y arriver, les représentants de l'OVF et les organisations concernées devront avoir une discussion sérieuse en automne 2010.

*Pour tout renseignement:*

*Jacqueline Forster-Zigerli, Responsable des relations publiques de Bio Suisse, 079 704 72 41*

*Martin Bossard, Responsable de la politique de Bio Suisse, 076 389 73 70*

*Herbert Karch, Directeur de l'Association des petits paysans VKMB, 079 301 91 49*